

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 28 Avril 2017**

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2017

Date de publication 28 Avril 2017

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Fabrice MARCHAND - (Adjoint) Mesdames Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT - Messieurs Laurent DELAFAYE - Serge MORILLON- Jacky MARCHAND - Jean-Louis BOURRIAUX (Conseillers municipaux)

Absents et excusés : Alexandra BOUGE - Marie Josée RICHARD - Pascal KNOBLOCH - Matthieu GUYON - Philippe RAYNAUD

Madame Véronique MOTHET a été élue secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures

Ordre du jour

- Gestion du personnel : promotion et création de poste
- Adhésion Eaux de Vienne
- Vente terrain Monsieur KAHOU
- Modifications statuts SERGIES
- Chemin Céré
- Réforme zones défavorisées simples
- Retour commissions
- Questions diverses

Une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Mars 2017 est donnée.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Gestion du personnel : promotion et création de poste
Ratios Promus/Promouvables

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du Comité Technique, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal:

- sollicitent le comité technique sur la proposition de retenir des ratios promus/promouvables de 100 % pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois.
- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.
- indiquent :
 - que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.
 - que tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.
 - qu'une délibération définitive sera prise lorsque l'avis du comité technique aura été émis.

Création de Postes:

Pour tenir compte de l'évolution des postes et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe ainsi que la création de 2 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

. Le Conseil Municipal décide

- la création à compter du 1er Juillet 2017, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe.
- la création à compter du 1er Juillet 2017, de 2 emplois permanents à temps non complet (30 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

précise que les crédits suffisants sont prévues au budget de l'exercice.

Adhésion Eaux de Vienne-SIVEER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18;

Vu les statuts du syndicat entérinés par arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1 - 035 du 21/12/2016 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre de "Eaux de Vienne - Siveer", informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 décembre 2016, le Comité Syndical de "Eaux de Vienne-Siveer" a donné son accord pour l'adhésion de la Commune d'Availles Limouzine au syndicat "Eaux de Vienne-Siveer" à compter du 01/01/2018.

Aussi conformément au Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au Syndicat "Eaux de Vienne -Siveer";
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Vente terrain Monsieur KAHOU

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur KAHOU concernant l'achat d'une parcelle de terrain jouxtant sa propriété pour une surface d'environ 450 m².

Cette parcelle comprendrait une partie de la parcelle BD 236 (domaine privé de la Commune) ainsi qu'une partie de la bande de terrain (domaine public de la Commune) située entre les parcelles AE 490 et BD 236.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide à l'unanimité :

- du déclassement de la bande de terrain située entre les parcelles AE 490 et BD 236 du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé de la commune.

- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.
- que les frais de bornage et que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.
- de la vente d'une parcelle d'environ 450 m² à Monsieur KAHOUK au prix de 4.00 € le m² (8 voix pour), 1 voix s'étant prononcée au prix de 3.50 € le m².

Modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE

Lors de sa réunion du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé la modification de ses statuts qui s'appliqueront en juillet 2017, sous réserve de l'arrêté inter-préfectoral à venir.

La présidente du Syndicat ENERGIES VIENNE vient de notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal sera réputée favorable.

Le Maire propose au Conseil d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte les statuts modifiés du Syndicat ENERGIES VIENNE tels qu'annexés à la présente délibération.

Chemin Céré

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles il avait été évoquée la vente d'une partie du chemin de Céré à Monsieur ROUSSEAU Patrice.

Il indique qu'il a rencontré Mr ROUSSEAU, qui lui a confirmé qu'il accepterait certaines servitudes à savoir le passage de canalisations pour les réserves de substitutions (le Conseil ayant donné un avis favorable) et également si nécessaire une étude au niveau des chemins de randonnées pédestres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par vote à bulletin secret accepte de vendre par 7 voix pour et 2 contre à Monsieur ROUSSEAU Patrice la partie du chemin rural dit " CR de Céré à Plan" comprise entre la Route Départementale n° 102 et le chemin Rural dit " CR du Moulin de Mousseau à Saint Secondin".

Il demande au Maire de bien vouloir engager les différentes phases à savoir, le déclassement de cette partie de chemin, une proposition de prix de vente pour ce chemin.

Réforme zones défavorisées simples

Délibération d'intention pour le maintien de la carte précédente des ICHN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fonctionnement des ICHN (Indemnités compensatrices du Handicap Naturel) et la situation des éleveurs et agriculteurs de la commune.

Conformément aux exigences européennes de revoir les zones défavorisées simples, le ministère de l'agriculture a présenté le 22 septembre 2016 une première ébauche de la nouvelle carte de ces « zones soumises à contraintes naturelles » basée sur des critères d'analyse européens, et dispose d'un an pour définir des « zones de contraintes spécifiques » basées sur des critères nationaux, négociables au sein de chaque Etat membre. L'ensemble du nouveau zonage s'appliquera en 2018, et conditionnera le versement d'aides aux exploitations agricoles dans ces zones pour une période de plusieurs années (le dernier zonage ayant eu cours de 1976 à 2016).

Les indemnités de handicaps naturels représentent jusqu'à 25 % du revenu des exploitations, et l'actuel zonage est vital pour de nombreuses exploitations d'élevage. Elles participent au maintien de l'élevage du Département de la Vienne, et compensent les répercussions économiques des contraintes pédoclimatiques sur les rendements des fourrages et des cultures.

La suppression des indemnités entraînerait une baisse importante du revenu et viendrait fragiliser les filières viandes des territoires, impactant la chaîne complète, allant de la production à la consommation.

Vu le constat regrettable de la fragilité économique de nos producteurs éleveurs

Vu la menace particulière qui pèserait sur 14 communes de notre territoire, et près de 100 exploitations ainsi que sur l'ensemble des exploitations du Département, qui subiraient un préjudice financier, par la mise en place de ces nouvelles mesures.

Vu le poids encore considérable des actifs agricoles dans la vie économique de notre territoire

Vu la volonté de l'Union Européenne de conserver des haies et les prairies existantes afin d'assurer un maintien de la biodiversité et des zones de captage de carbone

Vu l'économie indispensable engendrée sur nos territoires par l'élevage (achat matériel abattoir, foire, transformation...)

Vu la volonté politique mise en place au niveau local et national pour fortifier la filière circuits courts et de proximité, ainsi que les initiatives contractuelles prises en faveur de la relance de la filière ovine

Vu la mise en place des zones intermédiaires acceptées par l'Union Européenne, qui prouve la difficulté agricole sur notre territoire.

Vu la volonté politique de tous les élus de maintenir des éleveurs fières de leur travail à condition qu'ils puissent en vivre

Vu la politique menée par le département sur la volonté de conserver une eau saine dont les ressources sont majoritairement sur des zones d'élevage,

Le Conseil Municipal dénonce la volonté de nuire à notre élevage français et demande à ce que les critères pris en compte prennent en totalité les zones intermédiaires et souhaite que ce nouveau zonage ne crée pas de préjudice financier aux agriculteurs éleveurs

Retour commissions

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou/

Madame CHARTIER indique qu'elle a participé à une réunion à Civray avec le Centre des Impôts Fonciers pour la mise à jour des impositions sur les bâtiments professionnels de chaque commune de la Communauté.

Energies Vienne:

Monsieur MORILLON Serge fait part au Conseil de la réunion du Syndicat Energies Vienne.

Commission Sécurité " La Capucine":

Le Maire indique au Conseil que la commission de sécurité pour l'hébergement "La Capucine" a eu lieu en présence d'un représentant de la Préfecture, des pompiers et de la gendarmerie. Il précise qu'un avis favorable a été majoritairement émis sauf par le représentant des pompiers qui considère qu'il devrait y avoir en permanence un employé communal lors des occupations de cet hébergement de groupes. La discussion est en cours et le Maire indique qu'il attend l'avis global envoyé par la Sous-Préfecture.

Eaux de Vienne Siveer :

Le Maire fait part de la dernière réunion des Coordinateurs des Comités Locaux. Il indique que le souhait serait d'élargir le périmètre de ces comités locaux aux périmètres des Communautés de Communes. Ceci a suscité de nombreux mécontentements.

Agence Technique Départementale et Vienne Services :

Globalement les tarifs 2016 sont maintenus pour 2017. Une réflexion est engagée pour la fusion de l'Agence Technique Départementale et Vienne - Services.

Questions diverses

Borne Electrique:

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention qu'il a reçue de la SOREGIES concernant l'implantation de la borne électrique sur la Commune de Saint Secondin.

Il précise en particulier qu'il y aura une maintenance annuelle à payer à SOREGIES.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la dite convention, autorise le Maire à la signer.

Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SAEML SOREGIES

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché "SOREGIES IDEA" de la SAEML SOREGIES,

et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire:

- approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé ,

- autorise la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraisons communaux - que ces derniers concernent l'Eclairage Public, comme les bâtiments communaux.

Miroir Route de Usson:

Le Maire indique avoir rencontré Mr STRUY de la DGAAT(Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du territoire), qui remplace la DAEE au niveau du département de la Vienne, et s'être fait confirmer que l'installation d'un miroir au carrefour de la Route d'Usson et de la Route de Bouresse est bien du ressort de la Commune (car en agglomération) et à la charge de la Commune.

Chemin MESMIN:

Le Maire indique être aller voir la sortie du chemin de Mr MESMIN sur la RD 741 et précise que la DAEE prendra à sa charge l'élargissement de la sortie de ce chemin pour des raisons de sécurité.

En ce qui concerne la partie de chemin entre Usson et St Secondin, le Maire va contacter le Maire de Usson pour voir ce qui peut être fait.

Volkswind:

Le Maire rappelle au Conseil le désaccord sur la façon de procéder de cette entreprise et donne lecture du courrier envoyé à celle-ci le 3 Avril 2017.

D'autre part il fait part également au Conseil de propos rapportés par certains agriculteurs qui ont eux aussi rencontrés des difficultés avec cette entreprise.

Enercon:

Le Maire indique au Conseil qu'il va rencontrer cette entreprise dans le cadre d'une zone susceptible d'accueillir de l'éolien et le Conseil lui demande de rester toujours sur la même ligne de conduite à savoir "**pas d'avis favorable à de nouveaux projets tant que ceux en cours ne sont pas réalisés**".

Energies renouvelables :

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier de EDF qui vise les centrales solaires au sol et qui recherche des terrains (3 Ha environ) . Il demande aux Conseillers de bien vouloir y réfléchir et éventuellement de proposer des terrains lors de la prochaine réunion.

Réunion de la Commission des Bâtiments le vendredi 5 Mai à 14 heures.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée.